

KPMG Audit 7 boulevard Albert Einstein BP 41125 44311 Nantes Cedex 3 France



Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Manutan International S.A.

Lettre de fin de travaux des commissaires aux comptes sur le document de référence

Manutan International S.A.

ZAC du Parc des Tulipes - Avenue du 21ème siècle - 95500 Gonesse

Ce rapport contient 3 pages

Référence: FN-181-08



KPMG Audit 7 boulevard Albert Einstein BP 41125 44311 Nantes Cedex 3 France



Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Manutan International S.A.

Siège social : ZAC du Parc des Tulipes - Avenue du 21ème siècle - 95500 Gonesse

Capital social : €.15 226 582

Lettre de fin de travaux des commissaires aux comptes sur le document de référence

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Manutan International S.A., nous vous informons que nous avons mis en œuvre, sur le document de référence de la société Manutan International S.A. établi au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017, les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous avons vérifié que :

nos rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017 figurant, avec les comptes historiques correspondants, respectivement aux pages 86 à 123 (comptes consolidés) et aux pages 124 à 143 (comptes annuels) du document de référence, sont ceux que nous avons établis le 29 janvier 2018.

Nous avons vérifié que :

- nos rapports du 27 janvier 2017 sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2016 figurant respectivement aux pages 82 à 116 (comptes consolidés) et pages 127 à 132 (comptes annuels) du document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 janvier 2017,
- nos rapports du 28 janvier 2016 sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2015 figurant respectivement aux pages 78 à 113 (comptes consolidés) et pages 114 à 128 (comptes annuels) du document de référence déposé auprès de l'AMF le 28 janvier 2016,

sont incorporés par référence avec les comptes historiques correspondants, comme précisé dans le sommaire du document de référence.

Nos diligences ont également consisté à vérifier la concordance des informations portant sur la situation financière et les comptes avec les informations financières historiques ayant fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes et à procéder à la lecture d'ensemble du document de référence afin de relever, parmi les autres informations, celles qui nous apparaîtraient manifestement incohérentes sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.





Manutan International S.A.

Lettre de fin de travaux des commissaires aux comptes sur le document de référence 31 janvier 2018

Cette lettre vous est adressée en application de l'article 212-15 du règlement général de l'AMF. Elle est établie aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisée dans un autre contexte.

Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige pouvant résulter de nos diligences telles que rappelées dans la présente lettre qui est soumise au droit français.

Nantes, le 31 janvier 2018

Courbevoie, le 31 janvier 2018

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Franck Noël Associé Anne Veaute Associée

MAZARS